



Sollicitation du jaf / alcoolisme d'un des parents

Par **Didie4444**, le **22/03/2020** à **09:19**

Bonjour

Maman de 2 enfant âgée de 12 et 14 ans , ces dernières étaient depuis 2013 en garde alternée .(à l'amiable sans passer par le jaf) Le papa présentait déjà des problèmes liés avec l'alcool . Ma fille m a annoncé qu' elles ne voulaient plus vivre avec lui . La situation etant devenue impossible .(alcoolisme important chaque soirs , situation selon leurs mots traumatisantes) ..

elles désirent décrire cette situation elle même au juge elles ne veulent clairement plus aller chez lui dormir car le soir est le moment le pire où il n est plus lui même et leur fait peur .

En attendant la procédure j garde donc mes filles chez moi mais ma question est de savoir si la procédure est rapide dans ce genre de situation ? Car pour le moment rien est officiel et nous vivons dans la crainte qu il vienne chez moi sous l emprise pour prendre les filles ou être violent .

Sachant que nous sommes en confinement et que les services juridiques marchent au ralenti:

Quelle est la meilleure marche à suivre? J suis allée à la gendarmerie pour le signaler au cas où mais il ne prene pas de main courante .

De plus j ai cru voir qu il fallait fournir des preuves, est ce que le témoignage des mes filles suffira ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **22/03/2020** à **09:46**

Bonjour

Espérant que ceci vous apportera un peu d'aide

<http://www.jafland.info/post/2008/07/30/Les-enfants-peuvent-et-DOIVENT-etre-entendus-en->

[justice](#)

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11530.do

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F781>

Par **Didie4444**, le **22/03/2020** à **12:51**

D accord merci pour tous ces liens.

J vais tenter de joindre le tribunal pour savoir par où commencer pour qu elle puisse témoigner .

Bonne journée à vous